

COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR

Discours d'ouverture du Président National
Nevers - Dimanche 28 octobre 2007

Amiral,

Tout d'abord, permettez-moi au nom de tous les Acomarins et de toutes les personnes ici présentes de vous remercier d'être parmi nous, afin de présider cette 29^e Commission Nationale des réserves de l'ACOMAR. Soyez assuré qu'il nous est particulièrement agréable de vous recevoir en ces lieux. Je rappelle pour la mémoire collective que la toute première commission nationale des réserves a eu lieu à Paris le samedi 27 octobre 1979 au centre marine de la Pépinière.

Pour ce premier rendez-vous avec notre association depuis que vous avez été nommé Délégué aux Réserves de la Marine Nationale, en janvier dernier, vous avez souhaité développer et commenter un thème qui sonne à l'oreille de certains de nos concitoyens comme une interrogation.

Je connais la qualité et la perspicacité de votre propos. Je sais aussi combien les personnalités présentes, ainsi que nos adhérents et leurs accompagnants sont impatients de connaître la teneur de votre exposé intitulé : " Pourquoi une Marine et une Marine pourquoi faire ?".

Je vais tout naturellement vous donner le micro. Mais avant, je veux vous dire encore merci, Amiral, de nous avoir rejoint malgré un emploi du temps que je sais très chargé.

Je tiens également à remercier chaleureusement toutes les

personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes à nos côtés ce matin. Au nom de tous, soyez assuré que nous sommes très sensibles à votre venue au sein de notre auditoire. Amiral, je vous cède la parole.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR

NEVERS - Dimanche 28 octobre 2007

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Ouverture de la séance

A 9h30 Victor LENGRAND, président de la section organisatrice, accueille les participants dans les locaux de la DMD. Puis le président ORSINI accueille à son tour l'Amiral Olivier LAJOUS délégué aux réserves de la marine, co-président de la 29^{ème} commission nationale des réserves de l'Acomar. La première ayant eu lieu à la Pépinière le 27 octobre 1979.

L'Amiral prend la parole pour faire un point très écouté sur les réserves.

Après la période que l'on peut qualifier de transitoire riche en enseignements positifs et négatifs, il est temps de jeter les bases solides et définitives de l'édifice réserve de la marine. C'est la mission qui a été confiée au DRES par le chef d'état-major de la marine.

La réserve dans ses deux composantes, réserve opérationnelle et réserve citoyenne, c'est un effectif de 32000 marins

La réserve opérationnelle qui comprend 12500 personnes est constituée des personnels titulaires d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) et des disponibles de la réserve, parmi lesquels il faut distinguer les volontaires et les non volontaires, selon l'obligation de disponibilité pendant 5 ans après avoir été Rayé des Contrôles de l'Active (RCA).

Les réservistes sont des volontaires. En 2007 6000 postes sont couverts. En 2012 le nombre de postes devraient atteindre 7700.

La règle commune d'emploi à partir de 2007 fixe la durée minimale d'un ESR à 30 jours et 1 seul ESR par personne. Il ne sera plus possible de cumuler un ESR pour PMM avec un autre pour JAPD ou une affectation dans les forces.

La réserve opérationnelle se divise en deux groupes.

Une réserve opérationnelle que l'on pourrait qualifier « *de première ligne* ». C'est celle qui est destinée aux forces. Elle doit être **qualifiée** et **en bonne santé**. Ce qui veut dire que ses qualifications professionnelles et militaires doivent être régulièrement remises à niveau. Les visites médicales identiques à l'active doivent être à jour et régulièrement contrôlées. La gestion administrative est identique à l'active.

Une réserve opérationnelle (*de deuxième ligne*) qui opère plutôt dans le domaine du lien armée nation. C'est le cas des instructeurs PMM, des intervenants JAPD ou encore des personnes affectés en état-major interarmées de zone de défense (EMIAZD), où les impératifs de niveau de qualification et de santé peuvent être allégés. Le temps passé dans une affectation sous ESR ne peut excéder cinq années avec possibilité de revenir dans ladite affectation après une interruption de cinq ans.

La réserve citoyenne comprend les réservistes qui ne sont pas sous ESR. Ce sont les bénévoles du service public.

Pour ses besoins la marine peut signer un agrément dans un grade correspondant à une fonction précise pour une durée annuelle définie. La durée de l'agrément est fixée à trois ans. En principe ce sont des postes d'experts. Leur effectif est aujourd'hui de 80 personnes. Il n'excédera pas 100 à effectif complet.

La limite d'âge pour la réserve citoyenne est fixée à 65 ans.

Afin de donner plus de souplesse au recrutement et à la gestion des réserves, le couplage des CIRAM avec les BICM est envisagé pour le PAM 2008.

Accueil des personnalités

A 10h15 Victor LENGRAND accueille les personnalités. Vous trouverez son allocution en annexe.

L'Amiral Olivier LAJOUS a ensuite fait un exposé remarquable et fort apprécié sur le thème : Pourquoi une marine ?

Remise de récompenses

Le Maître Principal Robert SIMON représentant la FAMMAC a remis au président ORSINI le Diplôme d'Honneur d'Association, pour les 75 ans de L'ACOMAR

Josiane DAMAIS, Patrick DAMAIS et Raymond BOURGEOIS se sont vu remettre par l'Amiral LAJOUS le Diplôme d'Honneur et la Médaille de Saint Malo pour leur engagement sans faille au service de la section Rhône-Loire.

Dépôt de gerbe

Un dépôt de gerbe au monument de la résistance. Cérémonie présidée par l'Amiral LAJOUS en compagnie des autorités civiles et militaires, en présence du détachement de la PMM de Nevers et de l'ensemble des congressistes mettait un point final à la partie officielle de ces deux journées.

Coquetel offert par la municipalité

Au cours du coquetel offert par la municipalité de Nevers Monsieur Roger DELMAS Acomarin membre de la section Ile de France a remis au représentant du premier magistrat une aquarelle du palais Ducal, œuvre réalisé par lui-même.

Gérard DESRUES
Secrétaire National

Roger ORSINI
Président National

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration